Nations Unies

S/PV.6488



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6488e séance

Jeudi 24 février 2011, à 10 h 20

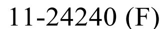
New York

Présidente :	Mme Viotti	(Brésil)
Membres :	Afrique du Sud	M. Laher
	Allemagne	M. Berger
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Briens
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Liban	M. Salam
	Nigéria	M. Amieyeofori
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-24240 (F)







La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : Depuis la dernière séance d'information tenue sur la question (voir S/PV.6448), la région du Moyen-Orient a connu de profondes transformations politiques, alors que les négociations israélo-palestiniennes piétinent. Il est vrai que l'accélération de la dynamique régionale a teinté d'incertitude la situation relative au déjà difficile processus de paix au Moyen-Orient. Mais si des progrès sont accomplis sur la voie d'un règlement négocié de l'ensemble des questions fondamentales, cela pourrait concourir de manière décisive à la stabilisation de la région. Lors de leur réunion du 5 février à Munich, les responsables du Quatuor ont affirmé que la paix israélo-palestinienne et la paix israélo-arabe en général étaient indispensables pour éviter toute conséquence néfaste pour la région.

Je voudrais dire aux membres du Conseil que le Secrétaire général est profondément préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouve toujours le processus politique. Je dois, en toute franchise, signaler que les parties ne se font pas vraiment confiance et qu'elles ne croient guère dans les efforts internationaux déployés pour les aider à surmonter leurs divergences. Les parties ne seront probablement pas en mesure de régler ce problème de confiance sans une intervention internationale crédible et efficace dans le processus de paix.

À notre avis, il devient de plus en plus clair qu'il faudra poser des jalons plus concrets et plus solides pour que les parties puissent rétablir le dialogue. Le Quatuor doit jouer pleinement son rôle à cet égard. Lorsque le Quatuor s'est réuni à Munich, le 5 février, il a réaffirmé son attachement à la solution des deux États et à une conclusion des pourparlers d'ici à septembre 2011. Il a également réaffirmé que les négociations devaient aboutir à un accord mettant fin au conflit et à l'occupation qui a commencé en 1967. Le Quatuor a convenu d'organiser une nouvelle réunion des principaux responsables du Quatuor. Les envoyés s'emploient à rencontrer, séparément, les parties, ainsi que les représentants du Comité pour l'Initiative de paix arabe. Dans ses discussions avec les parties, le Quatuor écoutera très attentivement leur opinion sur le moyen de reprendre les négociations sur toutes les questions fondamentales, notamment celles relatives aux frontières et à la sécurité. Plus l'impasse des pourparlers se prolonge, plus nous craignons que les tensions sur le terrain réduisent à néant les modestes progrès réalisés et fassent obstacle à une solution négociée.

Les actions qui risquent de préjuger de l'issue des négociations sont particulièrement malvenues. À cet égard, Israël poursuit la construction de quelque 2 000 logements entamée en Cisjordanie au lendemain de l'expiration du moratoire le 26 septembre – un fait regrettable, comme l'a noté le Quatuor. Nous demandons à Israël de répondre aux appels de la communauté internationale et de respecter les dispositions du droit international et de la Feuille de route en gelant toutes les activités de peuplement, y compris la croissance naturelle, et en démantelant les avant-postes. Je note que, malgré le récent vote au sein du Conseil de sécurité, tous les membres du Conseil s'opposent fermement à la poursuite des activités de peuplement.

Ceci vaut également pour Jérusalem-Est, puisqu'il a été annoncé ces dernières semaines qu'un certain nombre de colonies allaient être étendues, avec notamment la construction de 56 nouveaux logements à Ramot et de 13 logements au cœur du quartier palestinien de Sheikh Jarrah. Nous exhortons les parties à s'abstenir de tout acte de provocation en cette période délicate.

Les autorités israéliennes ont démoli 66 bâtiments appartenant à des Palestiniens dans la zone C et à Jérusalem-Est, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 100 personnes et a eu des effets sur 220 autres, en particulier du fait des conséquences sur les moyens de subsistance des communautés vulnérables d'éleveurs. Parallèlement, les activités de construction se sont poursuivies dans les colonies adjacentes.

Les difficultés rencontrées sur le terrain n'ont pas empêché l'Autorité palestinienne de continuer à mettre en œuvre son programme d'édification de l'État. Les progrès importants accomplis ces dernières années et les réformes supplémentaires en cours me donnent la conviction que les institutions fortes désormais en place forment la base d'un État en devenir. La réalisation de nouveaux progrès est essentiellement freinée par les mesures d'occupation israéliennes qui empêchent la continuité du territoire et interdisent la liberté de circulation. Les divisions qui persistent entre Palestiniens sont également une source de grave préoccupation à cet égard.

Les forces de sécurité palestiniennes continuent d'accomplir des progrès en matière du maintien de l'ordre en Cisjordanie. L'activité économique se développe et nous notons avec satisfaction qu'Israël a éliminé certains obstacles pour favoriser ce regain d'activité : un accès plus facile à Naplouse via le poste de contrôle de Huwwara; un accès accru des touristes à Bethléem; et un approvisionnement plus prévisible en produits laitiers et en produits à base de viande à Jérusalem-Est en provenance du reste de la Cisjordanie.

Le 4 février, le Premier Ministre israélien Nétanyahou est convenu avec le Représentant du Quatuor, M. Blair, d'un ensemble de mesures pour améliorer les moyens de subsistance des Palestiniens et encourager la croissance économique, aussi bien en Cisjordanie qu'à Gaza. Il est indispensable que ces mesures soient facilitées et pleinement mises en œuvre. Le Gouvernement israélien doit prendre, de toute urgence, des mesures supplémentaires et à effet rapide pour que soit mené à bien l'effort d'édification de l'État. La confiance établie ces dernières années devrait permettre à Israël d'alléger certains aspects de l'occupation.

Ma visite à Hébron le 25 janvier m'a convaincu de l'importance de permettre à l'Autorité palestinienne de développer la zone C. Je me suis rendu dans le quartier très peuplé de Qaizun dans la zone A qui surplombe des terrains vagues situés en zone C près de colonies de peuplement israéliennes. Le Gouverneur et le maire d'Hébron ont souligné à quel point il était important et urgent d'utiliser au moins une partie de cet espace pour répondre aux besoins de croissance naturelle d'Hébron grâce à l'aménagement d'une zone résidentielle et industrielle. De nombreux autres centres urbains palestiniens sont dans la même situation et j'exhorte Israël à répondre à ces besoins pressants des Palestiniens.

La promesse du Gouvernement israélien de permettre aux forces de sécurité palestiniennes de se déployer dans sept villes de la zone B, faite dans le cadre de l'ensemble de mesures convenues avec le représentant du Quatuor, M. Blair, est un pas en avant. Néanmoins, comme le Premier Ministre Fayyad me l'a dit à maintes reprises, la présence des forces de sécurité israéliennes et les opérations qu'elles mènent dans les agglomérations qui devraient être sous contrôle palestinien est une source de grave préoccupation. Pour le seul mois dernier, il y a eu 434 incursions, qui au total ont fait 1 mort et 96 blessés palestiniens et abouti à 379 arrestations.

Nous demeurons également préoccupés par les incidents violents qui continuent d'éclater aux postes de contrôle. Pour la période considérée, un Israélien d'origine arabe et deux Palestiniens ont été blessés au cours de tels incidents. Le 20 janvier, un membre supposé du Jihad islamique a ouvert le feu sur une position israélienne près de Djénine avant d'être abattu par des soldats israéliens.

Les manifestations se sont poursuivies contre la barrière, qui s'éloigne du tracé de la Ligne verte, en violation de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Elles ont fait sept blessés et se sont soldées par de nombreuses arrestations côté palestinien. Je tiens à insister ici sur le fait que le droit de manifester de manière pacifique et non violente doit être respecté.

Les forces israéliennes ont arrêté deux colons le 30 janvier en relation avec l'un des deux incidents au cours desquels deux Palestiniens ont été abattus par des colons. Par ailleurs, neuf Palestiniens ont été blessés par des colons. L'impunité dont jouissent les colons reste inquiétante. Un rapport publié par le groupe israélien de défense des droits de l'homme, Yesh Din, indique que, depuis 2005, moins de 10 % des attaques qui auraient été commises par des colons contre des Palestiniens en Cisjordanie ont donné lieu à une mise en examen.

Au cours de la période considérée, un certain nombre de mesures ont été prises par l'Autorité palestinienne pour répondre aux attentes en matière de réforme politique. Le 8 février, le Gouvernement du Premier Ministre Fayyad a annoncé la tenue d'élections locales le 9 juillet prochain. Le Président Abbas a déclaré, le 17 février, que des élections législatives et présidentielles auront lieu dès que

possible en Cisjordanie et à Gaza. Le Hamas s'oppose pour l'heure à la tenue d'élections faute d'une pleine réconciliation.

Le Premier Ministre Fayyad a présenté la démission de son gouvernement le 14 février et a immédiatement été chargé par le Président Abbas de former un nouveau gouvernement. Je considère l'importante proposition du Premier Ministre Fayyad de former un gouvernement d'unité nationale sur la base du principe de la non-violence comme une première étape sur la voie de la réconciliation.

Plusieurs centaines de manifestants sont descendus dans les rues de Ramallah la semaine dernière pour exiger de leurs dirigeants qu'ils règlent leurs différends et se réconcilient. Un réseau rassemblant 81 organisations non gouvernementales palestiniennes de Cisjordanie, de Jérusalem et de la bande de Gaza a demandé publiquement, le 21 février, aux factions palestiniennes rivales de mettre fin à leur désaccord. J'exhorte toutes les factions palestiniennes à se montrer responsables et à répondre aux appels légitimes lancés par le peuple palestinien qui demande l'union.

Il est indispensable que la communauté des donateurs continue d'appuyer l'Autorité palestinienne et de soutenir son programme de réformes, même si l'Autorité palestinienne a réduit de moitié sa dépendance à l'assistance budgétaire entre 2008 et 2011. À la date du mois de février, l'Autorité palestinienne a reçu plus de 80 millions de dollars d'aide pour les dépenses courantes. Une nouvelle conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien aura lieu à Paris en juin. Elle sera précédée par une réunion du Comité spécial de liaison le 13 avril.

J'étais à Gaza la semaine dernière, le 16 février, et l'amélioration de la situation à Gaza, sur la base du respect de la trêve et d'une amélioration considérable des conditions socioéconomiques, qui se sont gravement détériorées ces dernières années à la suite de la prise du pouvoir par le Hamas et du blocus imposé par Israël, demeure une priorité majeure de mon action.

J'ai le regret d'informer le Conseil que la période considérée a été marquée par une recrudescence de la violence avec une multiplication des attaques à la roquette lancées depuis Gaza, des raids aériens israéliens et des affrontements chroniques à la frontière avec Israël. Dix-neuf obus de mortier et 15 roquettes ont été tirés à l'aveuglette à partir de Gaza sur des zones civiles israéliennes. Pas plus tard qu'hier, trois roquettes Grad ont été tirées sur la ville de Be'er Sheva, endommageant une habitation. Le 31 janvier, trois roquettes Grad ont été lancées sur Netivot, manquant de peu un mariage qui y était célébré. Le 23 février, une fillette de 10 ans a été tuée dans le sud de la bande de Gaza lorsqu'un engin explosif que des militants étaient en train de fabriquer a explosé. Nous condamnons les attaques à la roquette et demandons une nouvelle fois leur arrêt immédiat. Nous exhortons les autorités de facto à redoubler d'efforts pour maintenir le calme.

Les forces israéliennes ont répondu dans la nuit même à ces dernières attaques à la roquette en lançant des raids aériens contre des installations du Hamas dans la bande de Gaza. Le 23 février, les forces israéliennes ont également eu recours à des tirs de chars contre des militants qui auraient fait exploser une charge près de la clôture frontalière et procédé à des tirs de mortier. L'opération a fait 11 blessés palestiniens, notamment des militants du Jihad islamique, dont 1 est mort. Dans la nuit du 17 février, trois Palestiniens ont été abattus par les forces de sécurité israéliennes près de la clôture frontalière à Gaza au motif qu'ils posaient des engins explosifs, alors que les autorités de facto soutiennent qu'il s'agissait de pêcheurs.

Au cours de la période considérée, Israël a mené 10 nouvelles incursions et procédé à 4 frappes aériennes à Gaza, faisant 2 blessés parmi les militants palestiniens et 27 parmi les civils palestiniens. Nous demandons à Israël de faire preuve d'un maximum de retenue et de garantir la protection des civils. Toutes les parties doivent respecter le droit international humanitaire.

Nous demeurons préoccupés par la crise économique à Gaza et par les répercussions continues des mesures de bouclage israéliennes. Dans le même temps, je note avec satisfaction qu'Israël a approuvé 14 nouveaux projets d'infrastructures gérés par l'ONU à Gaza, notamment concernant 7 écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), ce qui portera à 20 le nombre d'écoles approuvées de l'UNRWA. Le coût des projets approuvés s'élève aujourd'hui à 155,4 millions de dollars. Il importe maintenant que l'exécution de ces projets se déroule sans heurts, ce qui exigera de rationaliser l'entrée de

matériaux et de mettre en place les capacités nécessaires aux points de passage.

Les niveaux des importations sont plus élevés qu'avant l'ajustement de la politique israélienne en juin 2010, mais ils sont loin d'atteindre les niveaux d'avant 2007. Les besoins à Gaza restent considérables. Nous espérons que les niveaux des importations et des exportations augmenteront dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1860 (2009).

Des pourparlers sont également en cours entre l'ONU et le Gouvernement israélien au sujet d'un processus, dirigé par l'Autorité palestinienne sous surveillance de l'ONU, qui vise à permettre l'importation de matériaux de construction destinés au secteur privé.

La Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Navi Pillay, s'est rendue dans le territoire palestinien occupé et en Israël au cours de la période considérée et a exprimé sa préoccupation devant les violations des droits de l'homme. Elle s'est notamment prononcée contre les activités de colonisation en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et contre le régime associé d'obstacles à la circulation, qui ont des conséquences désastreuses sur les droits de l'homme, la paix et le développement. Le 10 février, la Haut-Commissaire a également rencontré des victimes des tirs de roquettes à Sdérot et a exhorté les militants à Gaza à arrêter de commettre des crimes de guerre en tirant ces roquettes.

Le sergent Gilad Shalit est détenu par le Hamas depuis plus de 1 700 jours. Nous demandons une fois de plus qu'il soit libéré et qu'un accès humanitaire soit accordé sans plus de retard. Nous demeurons préoccupés par la situation des milliers de Palestiniens incarcérés dans les prisons israéliennes.

Le 30 janvier, le point de passage de Rafah a été complètement fermé à la circulation, y compris pour des motifs humanitaires. Nous nous félicitons de la réouverture progressive du point de passage depuis le 18 février.

J'en viens maintenant aux événements régionaux. Concernant l'évolution de la situation en Égypte, où se déroule un processus de transition qui doit servir les intérêts du peuple égyptien, nous nous félicitons que les autorités israéliennes et égyptiennes aient réaffirmé leur volonté d'œuvrer à la paix et à la stabilité régionales. Nous notons avec satisfaction qu'Israël a consenti un geste humanitaire en autorisant 300 Palestiniens vivant en Lybie à entrer en Cisjordanie.

Nous regrettons le manque de progrès en vue d'instaurer la paix entre Israël et la Syrie. Nous sommes préoccupés par la dernière campagne qui encourage la construction de nouvelles colonies israéliennes dans le Golan syrien occupé, avec pour objectif de recruter 140 nouvelles familles en 2011. Dans l'intérêt de la stabilité régionale et de la concrétisation de l'Initiative de paix arabe, le conflit entre Israël et la Syrie doit être réglé sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Au Liban, la chute du Gouvernement le 12 janvier a provoqué une aggravation des tensions politiques dans le pays, dont le point culminant a été une série de manifestations de soutien au Premier Ministre intérimaire Hariri les 24 et 25 janvier, principalement dans le nord, à Tripoli, et dans certaines zones de Beyrouth. Les manifestations ont pris fin lorsque le Premier Ministre Hariri a appelé au calme. Le Secrétaire général s'est félicité de la déclaration du Premier Ministre Hariri et a demandé à toutes les parties de maintenir le calme et de s'abstenir de tout acte de violence.

Le 25 janvier, après deux jours de consultations constitutionnelles avec tous les groupes parlementaires, le Président Sleiman a demandé à M. Najib Mikati de former un nouveau gouvernement. M. Mikati poursuit ses consultations. Au nom du Secrétaire général, je tiens à exprimer l'espoir que le nouveau Gouvernement répondra aux aspirations de l'ensemble des Libanais et à exhorter ce gouvernement à honorer toutes les obligations internationales contractées par le Liban.

Le 14 février, un rassemblement politique a eu lieu à Beyrouth en commémoration du sixième anniversaire de l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafiq Hariri et de 22 autres personnes. À cette occasion, le Secrétaire général a publié une déclaration dans laquelle il a réaffirmé l'attachement de l'ONU à l'action du Tribunal spécial pour le Liban.

Le 22 février, le Ministre du travail par intérim du Liban a signé un décret administratif qui réglemente la mise en œuvre des amendements au droit du travail approuvés par le Parlement en août 2010. C'est une mesure importante et positive qui contribuera à améliorer les conditions de vie des réfugiés palestiniens au Liban.

Bien que la reconstruction du camp de réfugiés de Nahr al-Bared progresse, son financement demeure une préoccupation majeure. L'ONU prie instamment la communauté internationale de renouveler son appui financier à la reconstruction de Nahr al-Bared afin que la progression se poursuive.

La situation générale dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban est demeurée calme et stable. Les violations israéliennes de l'espace aérien libanais se sont poursuivies presque quotidiennement.

Dans mon exposé de décembre (voir S/PV.6448), je me suis déclaré persuadé que la crédibilité de la communauté internationale, y compris le Quatuor, serait en jeu en 2011. Il est maintenant d'autant plus urgent et crucial de relever ce défi. À cette fin, le Quatuor prévoit d'engager avec les parties des pourparlers approfondis, notamment sur le fond, et de les aider à trouver des moyens de revenir à la table des négociations. Je suis également convaincu que nous devons nous tenir prêts à faire davantage de suggestions concrètes dans le cadre de ces négociations, s'il en est besoin, afin que des progrès décisifs soient accomplis sur la voie de la paix. J'espère que les dirigeants s'associeront à cet effort en agissant de manière responsable et conforme aux aspirations de leurs peuples à la paix et à la stabilité. Tel est à mon avis l'enseignement que nous devons tirer des changements qui se produisent dans la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.